



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 16 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 23 MAI 2023
2023 / 21**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois du mois de mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. PACCOUD Christian, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine.

Excusés : M. CUERQ Raymond, Mme PALLOT Irène, Mme HULEUX Cindy, Mme MERLE Fabienne, M. DURAND Paul

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention à l'Association Veyl'O

Mme le Maire rappelle qu'une nouvelle association a été créée sur Grièges : l'Association Veyl'O, dont l'objet est la promotion auprès du grand public de l'utilisation du vélo comme moyen de transport au quotidien. La concertation avec les collectivités est privilégiée pour la création ou l'amélioration des aménagements pour les cyclistes. Des vélobus sont organisés sur les territoires de Grièges et Cormoranche/Saône. S'agissant de leur première année de fonctionnement, l'association ne dispose d'aucune trésorerie. La cotisation d'assurance s'élève à 174 €.

Afin d'apporter son soutien, la commune pourrait soutenir l'Association Veyl'O de Grièges, par une subvention exceptionnelle de 174 € correspondant à la cotisation d'assurance pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

*- **DECIDE** d'attribuer exceptionnellement la somme de 174 € à l'Association Veyl'O de Grièges pour la soutenir dans sa première année de fonctionnement,*

*- **DIT** que pour l'année 2023, cette somme sera prélevée sur le compte 6574, au titre des subventions diverses.*

*Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY*